

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2020

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la maison de retraite Renaudin**

Rapporteur : M. le maire

La maison de retraite Renaudin a le statut d'établissement public médico-social.

Le conseil d'administration présidé par le maire, comprend douze membres parmi lesquels :

- trois représentants du conseil municipal, dont le maire,
- trois représentants du conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- deux membres nommés par le maire en fonction de leurs compétences,
- le médecin de l'établissement et un représentant du personnel de l'établissement,
- deux représentants des résidents.

Les représentants du conseil municipal sont élus au scrutin secret à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner deux représentants pour siéger au conseil d'administration de la maison de retraite Renaudin.